

1- CIRCULAIRE FINANCIÈRE SAISON 2017-2018

Votée en comité directeur du 23 septembre 2017

A- Frais de déplacements

Pour tout remboursement, préciser l'objet de la mission (convocation ou lettre de mission), utiliser le formulaire LANA et joindre obligatoirement les documents originaux (billets SNCF, tickets de péages, notes d'hôtels et de restaurants).

1. Transport

Frais kilométriques : 0,26€/km sans limitation de kilométrage sur la base de calcul du site MAPPY « le plus rapide avec péages ».

Véhicules de location : remboursement au tarif kilométrique plafonné à 250€ + péages, sur accord du Président.

SNCF : billets 2^{ème} classe + frais de parking plafonnés à 70€

2. Hébergement et restauration

Hôtel + petit-déjeuner : frais réels limités à 70€

Restauration : 16€ par repas ou 32€ par jour si deux repas

Procédure de règlement des frais de déplacements

Les notes de frais, établies sur le formulaire type LANA, sont à adresser impérativement dans un délai de trente jours aux responsables ci-après désignés pour approbation.

- Pour les membres des commissions : validation par le/la président(e) de commission
- Pour les élus : validation par le Trésorier Général
- Pour les cadres techniques : validation par le Président
- Pour les membres de l'ETR : validation par le CTS responsable
- Pour les membres du personnel
 - o Talence : Eric Fradin
 - o Poitiers : Joël Jollit
 - o Limoges : Alain Magne

Les notes de frais validées doivent être impérativement transmises au service comptable au plus tard deux mois après l'évènement. À DÉFAUT, LA DEMANDE NE SERA PAS PRISE EN COMPTE.

Les notes de frais arrivant directement au service comptable sans passer par le responsable de la validation ne seront pas traitées.

B- Indemnisation des jurys

La COT Régionale a décidé, lors de sa réunion du 21/10/2017 :

Pour les jurys désignés (juge arbitre, directeur technique, directeur de réunion, chrono électrique et secrétariat informatique) : 15€ par jour

Autres officiels régionaux et fédéraux : 10€ par jour

Avec au minimum une participation à cinq compétitions régionales.

C- Aide à l'organisation

Forfait restauration pour les championnats LANA (Interclubs compris) par juge présent, sur facturation à la Ligue du club organisateur ou du Comité Départemental en charge de la buvette.



Repas froid (2 sandwiches, 1 dessert, 1 boisson, 1 café) : 4€

Repas chaud (1 entrée, 1 plat, 1 dessert, 1 boisson, 1 café) : 6€

D- Poste de secours et personnel médical

Prise en charge des coûts sur devis pour les championnats LANA.

E- Formations

Pour les formations de formateurs, les frais de déplacements sont pris en charge dans la limite de l'article A-1, les frais d'hébergement et de restauration sont pris en charge dans la limite de l'article A-2.

Pour toutes autres formations (Dirigeants, Officiels) : idem

F- Assemblée Générale

Pénalités : 50€ + 1€ par licencié du club pour absence ou non-représentation

G- Indemnités encadrement de formation

Prise en charge de 80€ par journée ou 40€ par ½ journée

H- Indemnités encadrement de stage

Prise en charge de 50€ pour les titulaires de carte professionnelle et 40€ pour les autres.